

---

**SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE****Maîtrise conjointe en sciences infirmières****Profil avec essai (3565)****Profil avec mémoire (3576)****Profil santé mentale et soins psychiatriques (3258)****Profil soins de première ligne (3259)**

---



## Table des matières

---

<b>1. Le programme</b> .....	<b>2</b>
1.1. Description du programme .....	2
1.2. Historique du programme .....	2
1.3. Gestion du programme .....	3
1.3.1. Comités de programme locaux.....	3
1.3.2. Comité de coordination du programme.....	3
<b>2. L'autoévaluation</b> .....	<b>4</b>
2.1. Sommaire de l'autoévaluation .....	4
2.2. Le comité d'évaluation .....	5
2.3. Le processus .....	5
2.3.1. Les populations sondées .....	5
2.3.2. Données utilisées.....	6
<b>3. L'évaluation externe</b> .....	<b>7</b>
<b>4. Le Comité interinstitutionnel</b> .....	<b>7</b>
4.1. Mandat du Comité interinstitutionnel .....	7
4.2. Composition du Comité interinstitutionnel.....	7
<b>5. Bilan</b> .....	<b>7</b>
5.1. Forces et points à améliorer du programme.....	7
<b>6. Recommandations</b> .....	<b>8</b>

# 1. Le programme

## 1.1. Description du programme

<b>NOM ET GRADE DU PROGRAMME</b>	<b>Maîtrise en sciences infirmières (M. Sc.)</b>
<b>CRÉDITS</b>	45 crédits
<b>CODE(S) ET TITRE<sup>1</sup></b>	Profil avec essai (3565) Profil avec mémoire (3576) Profil santé mentale et soins psychiatriques (3258) Profil soins de première ligne (3259)
<b>UNITÉ(S) DE RATTACHEMENT</b>	UQTR : Département des sciences infirmières UQAC : Département des sciences infirmières UQAR : Département des sciences infirmières UQO : Département des sciences infirmières UQAT : Unité d'enseignement et de recherche en santé
<b>PARTENAIRE(S) AUTRES</b>	Pour le profil soins de première ligne du programme, les partenariats sont : UQTR : Université de Montréal UQAC : Université de Sherbrooke UQO : Université McGill UQAT : Université McGill
<b>ORGANISME ACCRÉDITEUR</b>	Ordre des infirmières et infirmiers du Québec Collège des médecins du Québec (pour le profil Soins de première ligne seulement)
<b>NOM ET GRADE DU PROGRAMME</b>	Maîtrise en sciences infirmières (M. Sc.)
<b>REMARQUE(S) :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les profils avec essai (code 3565), avec mémoire (code 3576), santé mentale et soins psychiatriques (code 3258) sont offerts à l'UQTR, l'UQAC, l'UQAR, l'UQO et l'UQAT ;</li> <li>Le profil soins de première ligne (code 3259) est offert à l'UQTR, l'UQAC, l'UQO et l'UQAT.</li> </ul>	

## 1.2. Historique du programme

<b>DATE DE CRÉATION DU PROGRAMME</b>	Profil avec essai (3565) : automne 2001 Profil avec mémoire (3576) : automne 2008 Profil soins de première ligne (3259) : automne 2009 Profil santé mentale et soins psychiatriques (3258) : automne 2011		
<b>DERNIÈRE ÉVALUATION</b>	<b>Avec expertes externes</b>	<input type="checkbox"/>	<b>DATE :</b>
	<b>Sans expertes externes</b>	<input type="checkbox"/>	<b>DATE :</b>
<b>Le programme n'a pas encore été évalué</b>	<input checked="" type="checkbox"/>		

À l'automne 2000, le projet de maîtrise en sciences infirmières avait déjà franchi avec succès les étapes successives d'évaluation de qualité de la CRÉPUQ et d'opportunité du ministère de l'Éducation. Cependant, pour des raisons de conjoncture, le ministère n'autorisait à ce moment l'implantation d'aucun nouveau programme de grade. Afin de répondre aux besoins pressants de formation exprimés dans les milieux desservis par les établissements, la décision fut prise d'offrir dès le trimestre d'automne 2000 le Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) conjoint en sciences infirmières. Ce programme de DESS en sciences infirmières correspondait aux trente premiers crédits de la maîtrise en sciences infirmières, profil avec essai.

L'Université du Québec recevait finalement en mai 2001 l'autorisation du ministère pour offrir la maîtrise, profil avec essai (3565), à l'UQTR, l'UQAC, l'UQAR et l'UQO. L'UQAT ne sera pas autorisée à ce moment à offrir le programme, en raison du manque de ressources professorales et « des difficultés de l'établissement à recruter un nombre suffisant de nouvelles étudiantes pour le Baccalauréat en sciences infirmières ». L'UQAT demandera et recevra l'autorisation de se

<sup>1</sup> On utilisera le terme « différents profils » dans ce rapport, alors que sur le site de certains établissements, le terme « cheminement », « concentration » ou même « programmes distincts » seront utilisés.

joindre aux quatre autres établissements et d'offrir la maîtrise à compter de l'automne 2011.

Les raisons qui ont motivé une offre conjointe de programme sont toujours d'actualité aujourd'hui. La première raison évoquée dans le dossier de programme original, présenté en 1998, était la volonté de répondre à des besoins de formation dans l'ensemble des territoires traditionnellement desservis par les cinq établissements concernés de l'Université du Québec. Les autres profils de formation, offerts depuis 2008 pour le profil avec mémoire (3576), 2009 pour le profil soins de première ligne (3259) et 2011 pour le profil santé mentale et soins psychiatriques (3258), sont aussi des réponses à des besoins exprimés par les milieux professionnels. Le profil avec mémoire répondait aussi aux demandes des professeures qui accueillaient de plus en plus d'étudiantes désireuses de s'investir en recherche à laquelle s'ajoutait le besoin de formation de la relève du corps professoral. En effet, depuis 2006 un programme de bourses de doctorat MELS-Universités visait à accroître le nombre de professeures en sciences infirmières, et ce dans toutes les régions du Québec incluant celles desservies par le Réseau

La seconde raison pour offrir un programme conjoint tenait « à l'existence, à l'Université du Québec d'une « masse critique » de professeures en sciences infirmières, et des ressources d'autres natures permettant d'offrir collectivement un programme de formation novateur, bien adapté aux besoins, s'inscrivant pleinement dans le cadre de la mission de l'Université du Québec et des finalités des études de cycles supérieurs ».

Les promoteurs du programme savaient dès le départ que les établissements du réseau ne pouvaient pas assumer individuellement l'offre de la maîtrise en raison du nombre de professeures et de l'expertise nécessaires. Aujourd'hui, malgré une augmentation des ressources professorales dans tous les établissements, la collaboration est toujours nécessaire pour l'offre de certains cours du module de base du programme (voir la description du module de base dans la présentation de la structure du programme, section 4). Mais c'est surtout pour l'offre des cours de spécialisations que les établissements se complètent. Par exemple, l'UQO est le seul établissement à offrir à ses étudiantes et aux étudiantes des quatre autres établissements partenaires, le cours MSI6073 Enjeux interdisciplinaires de la paternité en raison de la présence de la Chaire de recherche du Canada en santé psychosociale des familles.

### **1.3. Gestion du programme**

---

#### *1.3.1. Comités de programme locaux*

---

Selon ce que prévoit le protocole d'entente pour l'offre du programme (annexe 18), chaque établissement s'engage à gérer localement le programme et « à nommer, selon ses propres règles et procédures, un responsable local de programme chargé de la gestion de tous les aspects du programme, dans l'établissement concerné ».

Les règles relatives à la composition et aux mandats des comités locaux de programme sont définies dans chaque établissement, mais de façon générale, les comités locaux sont tous formés de professeures, d'étudiantes et de représentantes socioéconomiques.

Un seul et même comité de programme local gère les profils avec essai (3565), avec mémoire (3576) ainsi que le profil santé mentale et soins psychiatriques (3259) du programme. Le profil soins de première ligne est géré par un comité distinct en raison des exigences d'agrément de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et du Collège des médecins du Québec.<sup>2</sup>

#### *1.3.2. Comité de coordination du programme*

---

En vertu du protocole d'entente adopté par les établissements partenaires pour l'offre du programme, le programme est géré par un « Comité d'admission et de coordination du programme ».

Le mandat du comité est :

- au plan de l'admission, de recommander les admissions aux programmes (de DESS et de maîtrise), quel que soit l'établissement dans lequel l'étudiante ou l'étudiant a fait sa demande;
- au plan de la coordination réseau, de prendre les décisions liées aux aspects communs des programmes, à la planification annuelle et à long terme de l'offre de cours, à l'évaluation du programme, aux grandes orientations, aux modalités de collaboration, aux expériences pédagogiques particulières, à la promotion des programmes, à la représentation externe, et à tout autre aspect concernant la problématique générale de la formation de deuxième cycle dans le domaine des sciences infirmières.

Nom et titre des membres du comité de coordination, au moment de l'autoévaluation du programme :

1. Chantal Saint-Pierre      Responsable de programmes, UQO  
Présidente du Comité de coordination du programme réseau
2. Éric Ahern                      Directeur du programme, UQTR
3. Marie Tremblay              Directrice du programme, UQAC
4. Guy Bélanger                Directeur du programme, UQAR
5. Sylvie Cardinal               Responsable du programme, UQAT

## 2. L'autoévaluation

---

### 2.1. Sommaire de l'autoévaluation

---

L'autoévaluation du programme de maîtrise en sciences infirmières, offert conjointement par l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), s'est déroulée sur une période de 24 mois, soit de mai 2013 à avril 2015.

Le Comité d'autoévaluation (CAE), formé des cinq responsables locaux du programme, d'une étudiante de l'UQAR, d'une étudiante de l'UQAT, d'une diplômée de l'UQAC, d'un diplômé de l'UQTR et d'un représentant socioéconomique de la région de l'Outaouais, s'est réuni en présentiel à deux reprises (les 16 et 17 mai 2013, et les 6 et 7 novembre 2014), par vidéoconférence le 7 juin 2013 et en conférence téléphonique le 10 octobre 2013. Un forum de discussions a été créé afin de faciliter les travaux et les échanges entre les membres du CAE.

De mai 2013 à mars 2015, les directrices locales du programme ont également fait le point sur l'avancement du processus d'évaluation à plusieurs reprises lors des réunions du Comité de coordination du programme.

Dans le cadre de l'autoévaluation, des enquêtes par questionnaires ont été menées auprès des étudiantes et des diplômées du programme, des professeures et chargées de cours impliquées dans l'offre du programme ainsi qu'auprès d'employeurs.

Tous les profils du programme ont été évalués, même si trois des quatre profils ne sont offerts que depuis peu : le profil avec mémoire (3576) depuis l'automne 2008 ; le profil soins de première ligne (3259) depuis l'automne 2009 à l'UQTR et à l'UQO, l'automne 2011 à l'UQAT et à l'automne 2013 à l'UQAC et le profil santé mentale et soins psychiatriques (3258) depuis l'automne 2011 dans tous les établissements.

Les résultats montrent, de façon générale, des taux d'admission et d'inscription relativement élevés et des inscriptions globales en augmentation au cours des 10 dernières années, sauf pour le profil avec essai à partir de l'automne 2009, présumément en raison d'un changement de profil de la part des étudiantes résultant de l'offre des nouveaux profils de formation.

On constate également des niveaux de satisfaction généralement élevés sur le programme, c'est-à-dire sur : les objectifs du programme (avec certaines réserves quant à l'acquisition de connaissances pratiques), les conditions d'admission (un peu moins pour le profil soins de premières lignes »), la structure du programme (sauf pour l'équilibre entre la formation pratique et la formation théorique au profil soins de première ligne), les activités de formation (sauf pour les activités de formation sur les méthodes quantitatives), les ressources documentaires et les ressources matérielles.

Les niveaux de satisfaction sont moins élevés sur certains aspects liés à la gestion (diffusion de l'information sur les décisions prises par le Comité de programme), sur les activités de recherche et d'intervention (notamment la possibilité de choisir les cours en fonction du sujet de recherche et le soutien aux démarches à faire pour le choix d'un directeur d'essai), l'offre de cours (variété, encadrement pour le choix de cours, etc.) et le soutien financier.

La compétence et la disponibilité des professeures sont des points forts du programme. Étudiantes, diplômées et professeures reconnaissent la valeur ajoutée du caractère conjoint du programme, malgré les nombreux défis techniques et de gestion que cela représente.

Au terme de l'évaluation, le CAE a formulé plus d'une trentaine de recommandations concernant plusieurs aspects du programme et sa gestion.

## 2.2. Le comité d'autoévaluation

PRÉNOM, NOM	TITRE
Chantal Saint-Pierre, inf. PhD.	Présidente du Comité d'autoévaluation. Présidente du Comité de coordination Responsable du programme, UQO
Éric Ahern, inf. Ph.D.	Directeur du programme, UQTR
Marie Tremblay, inf. M. Sc.	Directrice du programme, UQAC
Guy Bélanger, inf. PhD.	Directeur du programme, UQAR
Sylvie Cardinal, inf. M. Sc.	Directrice du programme, UQAT
Katy Lizotte,	Étudiante, profil avec mémoire, UQAR
Annick Begin	Étudiante, profil santé mentale et soins psychiatriques, UQAT
Sylvie Massé	Diplômée, profil avec essai, UQAC
Yannick Chrétien	Diplômé, profil avec mémoire, UQTR
François-Régis Fréchette	Représentant socioéconomique, Outaouais

## 2.3. Le processus

ÉTAPE	DATE(S)
Élaboration de l'état des lieux	Février- mars 2013
Nomination des membres du sous-comité d'autoévaluation par le comité de programme	26 avril 2013
Rencontre de démarrage	Mars 2013
Première rencontre du comité	16-17 mai 2013
Période de consultation	Étudiantes : Novembre-décembre 2013 Diplômées : Décembre 2013 Professeures : Février - mars 2014 Employeurs : Février - mars 2014
Période de rédaction du rapport	Avril 2013 à avril 2015
Adoption du rapport	Avril 2015
Dépôt du rapport au Comité de coordination du programme	29 avril 2015

### 2.3.1. Les populations sondées

GROUPES OU PERSONNES CONSULTÉS	DATE OU PÉRIODE DE CONSULTATION	NOMBRE DE PERSONNES CONTACTÉES	NOMBRE DE RÉPONDANTES
Étudiantes : - Profil 3565 - Profil 3576 - Profil 3258 - Profil 3259	Novembre-décembre 2013	UQTR : - 3565 : 15 personnes - 3576 : 19 personnes - 3258 : 15 personnes - 3259 : 8 personnes UQAC : - 3565 : 2 personnes - 3576 : 7 personnes - 3258 : 5 personnes - 3259 : 4 personnes UQAR : - 3565 : 10 personnes - 3576 : 13 personnes - 3258 : 8 personnes UQO : - 3565 : 6 personnes	UQTR : - 3565 : 6 pers. (40%) - 3576 : 8 pers. (42%) - 3258 : 10 pers. (66%) - 3259 : 3 pers. (37%) UQAC : - 3565 : 0 pers. (0%) - 3576 : 4 pers. (57%) - 3258 : 5 pers. (100%) - 3259 : 4 pers. (100%) UQAR : - 3565 : 2 pers. (20%) - 3576 : 8 pers. (61%) - 3258 : 3 pers. (37%) UQO : - 3565 : 3 pers. (50%)

GROUPES OU PERSONNES CONSULTÉS	DATE OU PÉRIODE DE CONSULTATION	NOMBRE DE PERSONNES CONTACTÉES	NOMBRE DE RÉPONDANTES
		- 3576 : 12 personnes - 3258 : 23 personnes - 3259 : 8 personnes UQAT - 3565 : 2 personnes - 3576 : 2 personnes - 3258 : 2 personnes - 3259 : 2 personnes <b>TOTAUX :</b> - 3565 : 35 personnes - 3576 : 53 personnes - 3258 : 53 personnes - 3259 : 22 personnes	- 3576 : 8 pers. (66%) - 3258 : 14 pers. (60%) - 3259 : 8 pers. (100%) UQAT - 3565 : 0 pers. (0%) - 3576 : 2 pers. (100%) - 3258 : 1 pers. (50%) - 3259 : 2 pers. (100%) <b>TOTAUX :</b> - 3565 : 11 pers. (31%) - 3576 : 30 pers. (57%) - 3258 : 33 pers. (62%) - 3259 : 17 pers. (77%)
Diplômées : - Profil 3565 - Profil 3576 - Profil 3259	Décembre 2013	UQTR : - 3565 : 20 personnes - 3576 : 13 personnes - 3259 : 18 personnes personnes UQAC : - 3565 : 18 personnes - 3576 : 4 personnes UQAR : - 3565 : 11 personnes - 3576 : 4 personnes UQO : - 3565 : 26 personnes - 3576 : 4 personnes - 3259 : 12 personnes UQAT - 3259 : 4 personnes <b>TOTAUX :</b> - 3565 : 75 personnes - 3576 : 25 personnes 3259 : 34 personnes	UQTR : - 3565 : 6 pers. (30%) - 3576 : 6 pers. (46%) - 3259 : 5 pers. (27%) UQAC : - 3565 : 4 pers. (22%) - 3576 : 1 pers. (25%) UQAR : - 3565 : 2 pers. (18%) - 3576 : 2 pers. (50%) UQO : - 3565 : 5 pers. (19%) - 3576 : 2 pers. (50%) - 3259 : 5 pers. (41%) UQAT - 3259 : 0 pers. (0%) <b>TOTAUX</b> - 3565 : 16 pers. (21%) - 3576 : 11 pers. (44%) - 3259 : 10 pers. (29%)
Professeures et chargées de cours:	Février-Mars 2014	- UQTR : 16 pers. - UQAC : 10 pers. - UQAR : 11 pers. - UQO : 24 pers. - UQAT : 3 pers. <b>TOTAL : 64 pers.</b>	- UQTR : 9 pers. (56%) - UQAC : 4 pers. (40%) - UQAR : 5 pers. (45%) - UQO : 14 pers. (58%) - UQAT : 2 pers. (66%) <b>TOTAL : 34 pers. (53%)</b>
Employeurs : - UQTR - UQAC - UQAR - UQO - UQAT	Février-Mars 2014	- UQTR : 8 pers. - UQAC : 9 pers. - UQAR : 11 pers. - UQO : 24 pers. - UQAT : 3 pers. <b>TOTAL : 55 pers.</b>	- UQTR : 5 pers. (62%) - UQAC : 1 pers. (11%) - UQAR : 2 pers. (18%) - UQO : 8 pers. (33%) - UQAT : 1 pers. (11%) <b>TOTAL : 17 pers. (31%)</b>

### 2.3.2. Données utilisées

Afin de déterminer le degré de satisfaction envers le programme, une collecte de données a été effectuée au moyen de questionnaires transmis aux personnes concernées (étudiants, diplômés, personnel enseignant et employeurs). En complément aux données quantitatives recueillies au moyen des questionnaires, une analyse qualitative a été effectuée par l'intégration à ces mêmes questionnaires, de plusieurs questions ouvertes.

TYPE DE DONNÉES	OBJET	SOURCE
Statistiques	Admissions, inscriptions, durée des études, etc.	Trousse d'évaluation de programme UQ / Direction de la recherche
Données quantitatives et qualitatives issues des résultats d'enquêtes par questionnaires	Le programme (objectifs, structure, activités, etc.), la gestion du programme, le financement des études, le caractère conjoint du programme, la situation de travail des diplômées.	Étudiantes, diplômées et professeures des cinq établissements. Employeurs potentiels des diplômées des cinq établissements.

### 3. L'évaluation externe

---

L'évaluation externe du programme de maîtrise en sciences infirmières, offert conjointement par l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), s'est tenue les 12 et 13 novembre 2015.

Le comité, composé de Madame Michèle Parent, Ph. D., assistante-professeure et chercheure à l'Université de Nipissing, Ontario et Monsieur Paul-André Gauthier, Ph. D., consultant en sciences infirmières et en soins palliatifs et ancien professeur et collaborateur à la recherche au Collège Boréal, avait pour mandat d'étudier, d'analyser, de relever les forces et les faiblesses du programme et de formuler des recommandations, et ce, à la lumière du rapport d'autoévaluation et de la visite dans les établissements.

Les experts ont rencontré à tour de rôle, en présentiel ou en visioconférence, les directions, les professeurs et chargés de cours, les étudiants et diplômés de chaque établissement concerné. Le 12 novembre 2015, la rencontre s'est tenue au campus de Saint-Jérôme de l'UQO pour échanger avec les personnes convoquées de l'UQO et de l'UQAR. Le 13 novembre 2015, la rencontre s'est tenue à l'UQTR pour échanger avec les personnes convoquées de l'UQTR, l'UQAC et l'UQAT.

### 4. Le Comité interinstitutionnel

---

#### 4.1. Mandat du Comité interinstitutionnel

---

Selon le « Processus relatif à l'évaluation des programmes conjoints du réseau de l'Université du Québec » un comité interinstitutionnel, composé de représentants des comités institutionnels, est formé. Ce comité a pour mandat de faire « une synthèse des rapports des comités institutionnels, en insistant sur ce qui concerne le caractère conjoint du programme et de formuler des recommandations finales ».

Le présent rapport s'appuie donc essentiellement sur les rapports des comités institutionnels (ou équivalent) des établissements partenaires, c'est-à-dire :

- l'avis de la Sous-commission des études de cycles supérieurs de l'UQTR ;
- le rapport du Comité interne de l'UQAC ;
- le rapport du Comité institutionnel d'évaluation par les pairs de l'UQAR ;
- l'avis de la Sous-commission des études de l'UQO (extrait de procès-verbal de réunion) ;
- l'avis du Comité des pairs de l'UQAT.

#### 4.2. Composition du Comité interinstitutionnel

---

Le Comité interinstitutionnel (CII) formé dans le cadre de l'évaluation périodique de la maîtrise en sciences infirmières était composé de :

M. Adel Omar Dahmane, Ph.D.	Doyen des études, UQTR
Mme Marina Lessard, Ph.D.	Professeure, département des sciences de l'éducation, UQAC
M. Frédéric Deschenaux, Ph.D.	Doyen des études, UQAR
Mme Fanny Robichaud, Ph.D.	Professeure, département des sciences infirmières, UQO
M. Stéphane Grenier, Ph.D.	Professeur, unité d'enseignement et de recherche en sciences du développement humain et social, UQAT

### 5. Bilan

---

#### 5.1. Forces et points à améliorer du programme

---

**Les forces du programme de maîtrise en sciences infirmières sont donc :**

- Sa pertinence au plan scientifique, social, institutionnel et systémique.
- Son caractère novateur, en raison du profil « santé mentale et soins psychiatriques »
- Son caractère conjoint, grâce à la complémentarité des ressources professorales des établissements
- Les professeurs qui y sont impliqués. Leur dévouement est un élément important dans le succès du programme.

**Les points à améliorer sont :**

- Les stages : leur arrimage à la formation théorique, les mécanismes permettant d'assurer la qualité de la formation acquise, l'encadrement et l'évaluation des étudiantes.
- La gestion du caractère conjoint du programme : mise à jour du protocole, élection et fonctionnement du Comité conjoint du programme, encadrement des étudiantes.

## **6. Recommandations**

---

Les recommandations du Comité interinstitutionnel sont les suivantes :

**Relativement aux objectifs et conditions d'admission :**

1. Que l'on mette à jour les objectifs de formation du programme afin de tenir compte de l'évolution de la discipline et des milieux de pratique ;
2. Que l'on uniformise la présentation des conditions d'admission sur les sites des établissements.

**Relativement aux activités du programme :**

3. Que l'on ajoute des préalables à certains cours de méthodologie, conformément à ce que recommande le Comité d'autoévaluation du programme ;
4. Que l'on s'assure de la qualité, de la pertinence ainsi que de l'arrimage des stages avec la formation ;
5. Que le Comité de coordination du programme suive de près l'évolution des normes canadiennes et américaines en matière de stage clinique, l'évolution de la discipline et le contexte québécois, avant de prendre la décision d'augmenter ou non le nombre d'heures de stage dans le programme.

**Relativement à l'encadrement des étudiantes**

6. Que l'on mette en place des mesures visant à garantir la qualité de l'accueil reçu par les étudiantes en milieu de stage, la qualité de l'encadrement offert par le superviseur universitaire, l'encadrement par le tuteur en milieu de stage ainsi que les modalités d'évaluation des étudiantes pendant les stages ;
7. Que l'on mette en place un portail ou un site web regroupant toutes les informations sur le programme et ses profils, dont le cheminement prévu des étudiantes dans le programme, les offres de cours à chaque trimestre dans les établissements partenaires, ainsi que les domaines de recherche des professeurs ;
8. Que les candidates au programme aient toutes les informations leur permettant de choisir un profil qui répond à leur besoin de formation et dont elles en connaissent bien les exigences ;
9. Que les directions locales du programme et les établissements explorent les voies de solutions pour répondre aux besoins des étudiantes en recherche et en analyses statistiques.

**Relativement aux taux de diplomation et à la durée des études**

10. Que le Comité de coordination du programme réfléchisse aux mécanismes qui pourraient être mis en place afin d'améliorer la persévérance et raccourcir la durée des études ;
11. Que l'on encourage les étudiantes à faire des demandes de bourses ;
12. Que l'on envisage « la possibilité de créer une bourse destinée aux étudiantes d'un profil moins bien nanti du point de vue des bourses ».

**Relativement à la gestion du programme**

13. Que soit mis à jour le protocole d'entente entre les établissements, notamment afin de soient précisées les éléments suivants :
  - a. le mode de nomination de la directrice ou du directeur du Comité de coordination (on recommande le modèle du collège électoral) ;
  - b. l'organisation hiérarchique pour la gouvernance et la coordination du programme ;
  - c. les règles de gouvernance du programme, y compris le rôle joué par la personne qui agira à la direction du Comité de coordination et celui des personnes qui représentent les différents établissements sur le Comité ;
  - d. les règles de fonctionnement et de gestion du programme (organisation des cours, gestion des admissions, cheminement des étudiantes, etc.), y compris les mécanismes d'application de ces règles pour que celles-ci soient les mêmes dans tous les établissements concernés.

#### **Relativement aux ressources humaines**

14. Que, dans chaque établissement partenaire, on s'assure de consolider les ressources professorales essentielles à l'offre du programme en explorant des pistes de collaboration entre établissements ou entre départements d'un même établissement ;
15. Que, dans chaque établissement, on s'assure de la disponibilité des ressources de soutien essentielles au bon fonctionnement du caractère conjoint du programme, de manière à garantir la qualité de la formation offerte en vidéoconférence (soutien technique et soutien pédagogique) ainsi que pour la mise en place et la mise à jour du portail ou d'un site web réunissant toutes les informations relatives au programme ;

#### **Relativement à la pertinence du programme**

16. Que le Comité de coordination et les comités locaux de programme s'appuient sur la réflexion entamée par le comité des experts externes et l'enrichissent des particularités régionales que le Québec propose.
17. Qu'une certaine latitude soit laissée aux établissements partenaires, leur permettant ainsi de répondre à des besoins de formation spécifiques et adaptés aux besoins de leur milieu.